

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 novembre 2023
Délibération n°7

L'An deux mille vingt-trois le vingt-trois novembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le seize novembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents excusés : VERNET Laurent - MOSSO Véronique

Procurations : GRANET Alice à JEANNE Virginie - KIRKYACHARIAN Luc à MOREAU Gaëlle - COQUILLAT Catherine à GIRAUD Matthieu - ADISSON Frank à MOUTIER Gérard - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS COMMUNAUX

Madame le maire propose au conseil une modification du tableau des effectifs des agents communaux, en vue de permettre l'avancement de grade de deux agents qui remplissent les conditions pour y prétendre et donnent satisfaction dans l'exercice de leurs missions.

Madame le maire propose également d'entériner l'augmentation du temps de travail de l'adjointe du patrimoine qui, depuis plusieurs mois, exerce ses missions à temps complet compte tenu des besoins croissants sur le suivi administratif des dossiers du service urbanisme auquel elle prend part.

Madame le maire propose enfin d'entériner la diminution du temps de travail de Agente Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles qui, depuis plusieurs mois, exerce ses missions à temps complet à la suite de la réorganisation du service scolaire.

Cette évolution conduit à :

- La suppression d'un poste d'ATSEM, Agente Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe, à 35 heures hebdomadaires et la création en lieu et place d'un poste d'ATSEM, Agente Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe, à 33.10 heures hebdomadaires (temps de travail effectif depuis le 01/01/2022).
- La suppression d'un poste d'adjointe territoriale du patrimoine principale de 2^{ème} classe titulaire, à 28 heures hebdomadaires et la création en lieu et place d'un poste d'adjointe territoriale du patrimoine principale de 1^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur le tableau des effectifs des agents communaux arrêté à la date du 23 novembre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;
Vu la saisine du comité social territorial qui statuera le 30 novembre et sous réserve de son avis favorable ;
Vu la délibération n°12 du 21 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** l'exposé du Maire,
- **Approuve** le tableau des effectifs des agents communaux arrêté à la date du 23 novembre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Dit** que la présente délibération remplace et annule la délibération n°12 du 21 septembre 2023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

